

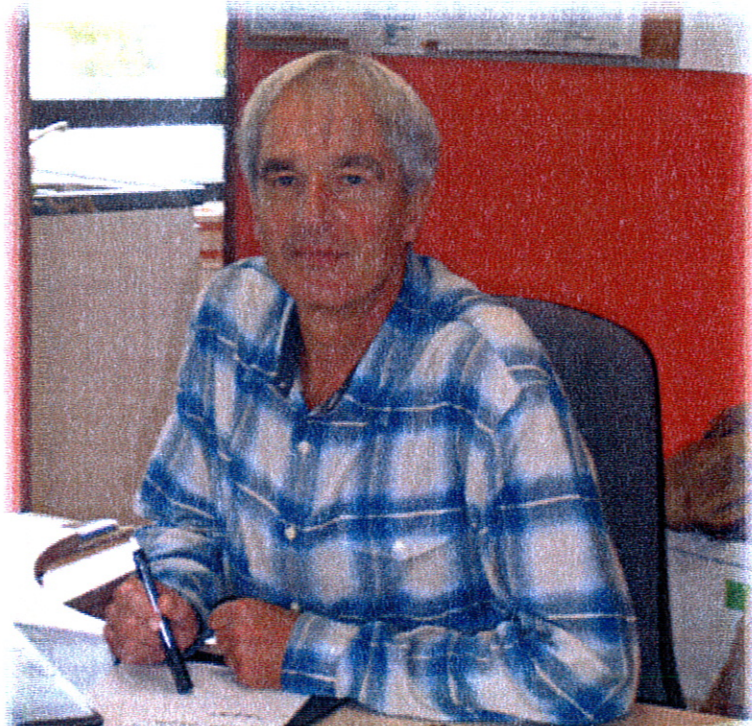


Marigny Initiatives



SEPTEMBRE 2013
Numéro 191

Arrivée du nouveau directeur de l'Ecole Julien Bodin



**M. Jacques
MARIE**





La mairie de MARIGNY vous accueille :

du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

et le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Tél : 02.33.55.15.26 - Fax : 02.33.55.33.76

e-mail : mairie.marigny@wanadoo.fr

site : <http://www.mairie-marigny.com>



Les permanences à la communauté de communes

Mission Locale : le mardi de 9h à 12 h.

Familles Rurales : le mardi de 17h30 à 18h30.

ACLAM : lundi 14h-16h, mardi et jeudi 10h-12h, 14h-16h.

CDRP : du mardi au vendredi 9h-12h 14h-17h

CLIC : 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois de 9h à 10h30.

CLLAJ : 2^{ème} lundi du mois de 14 h à 17h.

ADMR : mercredi de 10 h à 12h.

Assistante sociale : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois de 9 h
30 à 11 h 30, prendre RDV avec Mme Moinard - tél :
02.33.77.28.98.

La communauté de communes vous accueille

1 rue Auguste Eudeline :

les lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 h 30 à 12 h
30 et le mardi de 14 h 30 à 17 h 30.

Tél : 02.33.55.09.60 Fax : 02.33.55.69.80

Site internet : <http://www.12communes.com>

Gendarmerie 02.33.72.57.90

Rue du Général Huebner

ouverture au public : lundi 14h-19h, mardi 16h-18h,
mercredi 8h-12h, jeudi 10h-12h, vendredi 14h-16h et
samedi 14h-19h.

Maison de retraite 02.33.77.14.77

36 avenue du 13 juin 1944.

Collecte des ordures ménagères, tri sélectif...

Vous avez reçu votre calendrier pour l'année 2013
(sinon demandez-le en mairie).

Respectez les dates de collecte et sortez vos sacs au
plus tôt la veille. Ne pas plier les bouteilles plastiques.

Ne mettez pas de verre dans les sacs, des conteneurs
sont à votre disposition à la déchetterie.

Ne rien déposer à côté des conteneurs.

Déchetterie

Route de St Sauveur Lendelin

Ouverture : lundi, mercredi et samedi de 9h à
12h et 14h à 18h.

Les permanences à la mairie

Conseiller Général, Mr Gilles Quinquenel : le lundi de
18 h à 19 h.

Service de l'eau et de l'assainissement :

Pour le branchement : contacter la mairie.

Pour le compteur : Saur France

Service clientèle : 02.50.72.40.00

Dépannage : 02.50.72.40.09

S.S.I.A.D service réservé aux personnes
âgées dépendantes sur prescription médicale.

22A rue du 13 juin 1944

02.33.72.27.61

Permanence le mercredi de 10h à 11h30

Trésorerie 02.33.55.15.10

34 avenue du 13 juin 1944

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h.

Relais assistantes maternelles "les Lucioles"

02.33.05.23.84 9bis rue des Sports-pôle enfance

Mardi et jeudi de 13h15 à 17h00

La Poste 02.33.77.55.00

14 rue du 8 mai 1945

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30.

Levée du courrier à 15 h 30.

Bibliothèque : 02.33.56.81.29

Lundi de 16h45 à 17h45, Mercredi de 10h30 à 12 h et
de 14h à 17h, Vendredi de 16h45 à 17h45, Samedi de

10h30 à 12h / Vacances scolaires + juillet et août :
Mercredi de 10h 30 à 12h, Samedi de 10h30 à 12h.

Maison des jeunes rue des Alleux

Mercredi et samedi de 14 h à 18h.

Ouvert pendant les petites vacances scolaires.



Séance du 11 septembre 2013

CREATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES EMPLOIS D'AVENIR.

Le dispositif des emplois d'avenir, récemment mis en place, vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés ou résidant dans des zones prioritaires.

Ce dispositif qui concerne notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer 1 emploi d'avenir pour seconder Aurélien Gosselin chargé de l'entretien des espaces verts dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien des espaces verts
- Durée des contrats : 36 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35h
- Rémunération : SMIC
- date du début de contrat : 1^{er} février 2014.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

L'an deux mille treize, le onze septembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Marigny se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : BRIGNOT Bernard, OZOUF Bernard, LEMAZURIER Fabrice, FAUVEL Véronique, GENET Philippe, ROBOLLE Daniel, HOMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, BOUCHER Patrice, SIMON Bernard, HELAINE Stéphane, MONTAGNE Noël, GARDIE Madeleine, BESSON Huguette, HEUGUET Cédric.

Absents excusés : Yves HEROUARD, Pierre TURGIS.

Pouvoir : M Yves HEROUARD donne pouvoir à M Bernard BRIGNOT, M Pierre TURGIS donne pouvoir à Philippe GENET.

Secrétaire de séance :
Didier OZOUF



Aurélien Gosselin qui encadrera le contrat d'avenir en espaces verts.

SYMPEC (SYNDICAT MIXTE DE PRODUCTION D'EAU DU CENTRE MANCHE) : Achat d'eau

Comme le prévoit la délibération du comité du SYMPEC en date du 10 décembre 1992, les collectivités adhérentes ont la possibilité de modifier leur forfait annuel tous les trois ans.

A l'issue de l'exercice 2013, une modification est possible.

Au 1^{er} janvier 2011, la commune avait opté pour un passage de 100 000 m³ à 91 000 m³.

L'historique des achats d'eau est le suivant : 2011 : 94 130 m³ 2012 : 93 298 m³

Au vu des consommations, volumes produits, rendement, âges des canalisations et projets futurs de la commune, il semblerait opportun d'opter pour un passage à 95 000 m³.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la modification du forfait annuel à compter du 1^{er} janvier 2014 et fixe le volume à 95 000 m³.

MAISON DE RETRAITE LES HORTENSIAS : demande de contribution.

Dans un souci d'améliorer le cadre de vie des résidents à la maison de retraite, le conseil d'administration projette d'effectuer quelques travaux de décoration avec le soutien des communes d'où sont majoritairement originaires les résidents.

A cet effet, il propose à la collectivité de participer sous forme d'aide exceptionnelle à hauteur de 200 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte le versement.

TRANSFERT DE L'ACTIF DU SYNDICAT D'INCENDIE VERS LA COMMUNE DE MARIGNY.

Dans le cadre de la dissolution du syndicat d'incendie et de protection civile de la région de Marigny au 1^{er} janvier 2014, le comité syndical propose à la commune de Marigny de lui transférer son actif : terrain et bâtiment abritant le centre de secours et d'affecter le résultat à l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord pour ce transfert.



CONVENTION DE SERVITUDE : ligne électrique souterraine ERDF.

Afin de permettre l'alimentation en tarif jaune à l'IDRIS 5 rue du jardin Pillard, il y a lieu de signer une convention de servitudes pour les parcelles AE 179 et AE 213 concernées par le passage de deux canalisations souterraines basse-tension.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes relative à l'alimentation en tarif jaune de l'IDRIS 5 rue du jardin Pillard.

SALLE DU JARDIN PILLARD : achat de mobilier.

Suite à la consultation portant sur l'achat de mobilier (35 tables et 150 chaises) à la salle du Jardin Pillard, Monsieur le Maire présente les différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise Ouest Collectivités pour un montant de 9 356 € HT.

LOGEMENTS HLM RUE DES ORMES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de construction de 7 à 8 logements HLM rue des Ormes près de l'internat de l'IDRIS.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal donne son accord de principe.

CONVENTION POUR LA MUTUALISATION DE LA CHAUFFERIE BOIS DU COLLEGE.

Le raccordement de l'école maternelle et de la cantine à la chaufferie du collège étant effectué, il y a lieu de signer une convention établie pour 15 ans entre le conseil général de la Manche, la commune de Marigny et la société Dalkia.

La commune devra régler au conseil général une participation annuelle de 526.70 € HT pour l'entretien et la maintenance des deux chaufferies et de 269.63 € HT pour le gros entretien et réparation des deux chaufferies.

La répartition des charges des énergies bois et fioul domestique s'effectuera au prorata des consommations réelles de chaque bâtiment.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la mutualisation de la chaufferie bois du collège Jean Monnet.



QUESTIONS DIVERSES :

Intégration de la voirie du lotissement du Village Compère dans le domaine public :

Par courrier en date du 19 août 2013 l'association syndicale des propriétaires du lotissement du Village Compère sollicite l'intégration de la voirie dans le domaine public. La commission voirie est chargée de se rendre sur les lieux avant toute prise de décision.

Fête du Bois 2013 :

L'association remercie la commune pour la prise en charge financière de la sculpture en bois et son installation de qualité effectuée à l'étang par les agents communaux..

Miniflotte 50 :

De retour de Russie, l'association Miniflotte 50 a informé la commune de son bilan positif. Sur 5 participants : 1 médaille d'argent, 1 titre de vice-champion du Monde et 2 médailles de bronze.

AIDE-CHAUFFAGE

Comme les années précédentes, le CCAS a décidé de venir en aide aux personnes qui auraient des difficultés à faire face à leurs dépenses de chauffage. Si vous voulez bénéficier de cette aide vous voudrez bien venir compléter en mairie un dossier de demande d'aide avant le 15 novembre 2013.

Les justificatifs de vos ressources à fournir sont :

- Bulletin de salaire ou titre de pension
- Allocations diverses etc...
- Avis de non imposition 2012.

RAPPEL COLLECTE DES DECHETS

Merci de ne pas mettre de plastique, verre et papiers dans vos sacs de déchets ménagers. Ni de carton dans les sacs ou en dehors des sacs.

Des sacs pour effectuer le tri sont à votre disposition en mairie.

La déchetterie est ouverte le lundi mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler
à l'air libre les déchets verts.

Retrouvez la circulaire du 18 novembre 2011 relative à l'interdiction et des solutions pour valoriser vos déchets sur le site :

écocitoyens.ademe.fr/mes-loisirs/jardinage





CONSULTEZ LE SITE INTERNET DE LA MAIRIE : www.mairie-marigny.com

Le site de la ville de Marigny est composé de nombreuses pages aussi pratiques qu'indispensables !

Vous retrouverez le Marignytiatives en téléchargement ainsi que les comptes-rendus du conseil municipal et le calendrier de ramassage des ordures ménagères.

L'ensemble des commerçants-artistes et des services à la per-

sonne sont référencés ainsi que les contacts de toutes les associations marignaises.

Chaque mois vous pourrez consulter les travaux importants en cours de réalisation ainsi que le menu de la cantine.

Ce site se veut le plus utile possible aux habitants de Marigny, nous vous serions donc tous reconnaissants de bien vouloir

transmettre vos impressions à la mairie qui a en charge son évolution.

DONNEZ NOUS VOTRE AVIS

mairie.marigny@wanadoo.fr

AYEZ LE RÉFLEXE VISIO-RELAIS !

Le visio-relais de Marigny est à votre disposition dans le hall de la mairie du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h à 16h30.

Il permet à chacun de dialoguer en direct avec un téléconseiller de la Caisse Primaire d'assurance Maladie, de la Caisse d'Allocation familiale, de la Mutualité Sociale Agricole ou de l'Union de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales. Un scanner passe-document et une imprimante permettent d'échanger des documents en temps réel avec l'interlocuteur.



MARIGNY JE T'AIME

Marigny Je T'aime vous convie à son assemblée générale le vendredi 11 octobre 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Marigny.

Contact : Didier OZOUF, 06.37.03.18.98



Ces pages sont réservées aux associations de Marigny afin qu'elles puissent donner des informations d'ordre pratique (renseignement, célébrations, inscriptions, invitations...)

FÊTE DU BOIS

L'association fête du bois vous invite à son assemblée générale le jeudi 17 octobre 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Marigny.

Contact : Didier OZOUF, 06.37.03.18.98

SECTION D'ACTION DE GERONTOLOGIE

La Semaine Bleue

A l'occasion de la semaine destinée aux personnes âgées pour mettre en valeur leurs préoccupations mais aussi leur implication dans l'activité économique et sociale, de nombreuses activités, conférences auront lieu sur le territoire Saint-lois **DU 21 AU 27 OCTOBRE 2013**, dont le :

Mercredi 23 octobre 2013 à 14h30 à la salle des fêtes de Marigny

Après-midi chants et danses avec « Béanimation » et la participation du centre de loisirs.

Gratuit et ouvert à tous ; goûter offert

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes vous invite à son assemblée générale le 25 octobre 2013 à 20h30. A l'ordre du jour : Rapport moral et financier de toute l'année, élection du bureau.

Contact : Jean-Louis LECONTE : 06.75.34.18.66

LOTO CLUB DE L'AMITIE

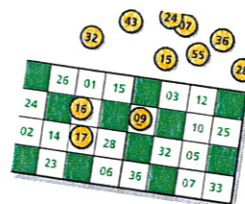
L'association organise à la salle des fêtes de Marigny

Réservations au
06.15.60.92.26
06.72.64.09.00

UN LOTO

le samedi 26 octobre
à 14h30

Lots : Sèche-linge,
bons d'achats, bons
alimentaires...



LOTO ANCIENS COMBATTANTS SECTION DU CANTON DE MARIGNY

L'association organise

Animé par Fabien

UN LOTO Avec MINI 12

1 500 € de Lots

le mercredi 30 octobre
à 14h00

Réservations au
02.33.55.16.98

à la salle des fêtes de
Marigny

Buvette et restauration
sur place.

ART FLORAL DE MARIGNY JE T'AIME



Confection d'un bouquet.

L'association Marigny Je T'Aime propose de nombreuses activités parmi lesquelles les cours d'art floral.

Les cours ont repris le mardi 17 septembre 2013 dans la salle route de Quibou.

Pour tous renseignements et inscriptions, contacter Sylvie au 02.33.55.02.72 ou au 06.82.88.46.24.

HAND-BALL



**C'est la reprise !
Venez nous rejoindre**

Horaires entraînement saison 2013/2014

Lundi (marigny)

19H00 / 20H30 - 18 ans garçons et Seniors garçons (1996 et avant)

Mardi (Marigny)

17H15 / 18H30 - 13 ans garçons et filles (2001 / 2002)
- 15 ans garçons (1999 / 2000)

Mercredi (Marigny)

17H15 / 18H30 -9ans garçons et filles (2005 / 2006)
Ecole de handball (2007 / 2008 et après)

18H30/ 20H00 - 16 ans filles (1998 / 1999 / 2000)



Vendredi (Marigny)

17H30 / 19H00 -11ans garçons et filles (2003 / 2004)

19H00 / 20H30 -16 ans garçons (1998/ 1999 / 2000)
-18 ans garçons (1996 / 1997 / 1998)

20H30 / 22H00 Seniors garçons (1996 et avant)

Vendredi (Saint-Gilles)

20H30 / 22H00 Seniors féminines (1997 et avant)

Entente COUTANCES MARIGNY CENTRE MANCHE HANDBALL
(Départ salle de sport 20h00)

TARIF DES LICENCES

-9ans : 64€
-11ans : 69€
-13ans : 74€
-15ans : 79€
-16ans : 79€
-18ans : 86€
Seniors : 94€

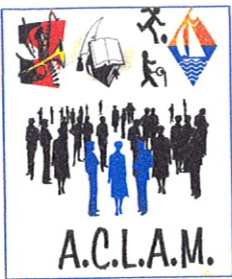


Le club est partenaire avec

Pass'jeunesse

Cart@too

SPOT 50



Association **C**ulture **L**oisirs et **A**nimations
de la **C**ommunauté de **C**ommunes de **M**arigny
contact : 02.33.55.69.80

Prochains spectacles

Musique /// Chanson folk //////////////////////////////////////

Une lumière allumée

//// Alexandre Poulin ////

Durée : 1 heure 30 / Tout public

Alexandre Poulin, c'est un talent brut, une présence chaleureuse, un charme ravageur qui attire instantanément toute la sympathie du monde.

En quelques accords et mots, il capture son auditoire, l'entraîne illico dans l'intimité de sa bulle et lui « balance » dans la face des textes de belle poésie, sensibles et touchants. Mais pas question de sensiblerie pour autant ! Les textes de Poulin sont empreints d'une grande maturité et lucidité.

Alexandre fait corps avec ses instruments, harmonica et guitare, que tantôt il caresse et cajole dans une belle gestuelle, tantôt il effleure ou enlace avec autant de délicatesse, de justesse, que de précision.

Alexandre Poulin, c'est une belle et jeune synthèse entre le folk américain et la tradition de la chanson française.



© Roger Proulx

Jeudi 17 octobre à 20h30 à Rémilly sur Lozon

Vendredi 22 novembre 2013 à 20h30 à Hébécrevon

Musique /// Chanson //////////////////////////////////////

Gilles Servat

Durée : 1 heure 15 / adulte

Intensément breton, profondément universel, Gilles Servat ravit son public à chacun de ses concerts.

Tantôt chanteur rebelle tantôt poète, Gilles Servat mêle chanson engagée et musique celtique avec une voix puissante et envoûtante. Qu'il nous emporte sur l'île de Groix, à travers les grès et les ajoncs, sur les quais de Dublin, ou sur les chemins de la liberté, qu'importe, nous suivons bien volontiers cet artiste, éternel militant.

Quarante années après « la blanche hermine », la voix forte et chaleureuse de Gilles Servat nous revient avec un nouvel album. Au fil du temps, ce grand poète, toujours épris de liberté et de justice, pose sur le monde un regard tendre, philosophique et parfois sarcastique.

A la fois breton, irlandais de cœur et citoyen du monde, Gilles Servat est l'homme qui vit du bonheur des rencontres, des voyages, et reste toujours debout dans la tempête.

Coup de ♥ des Traversées Tatihou 2012.



© Roger Proulx

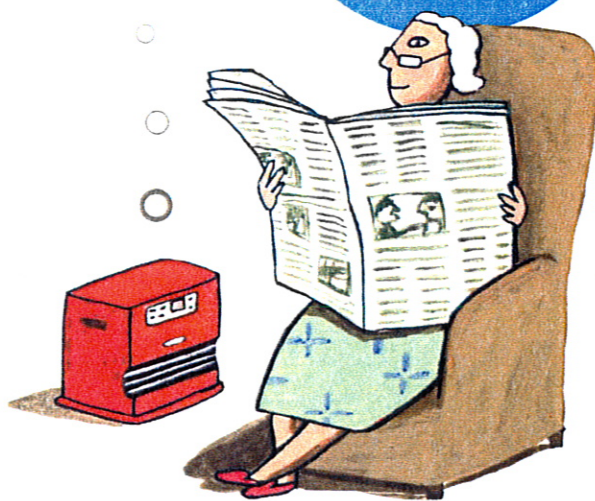
LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde... Les bons gestes de prévention aussi :

**FAITES
VERIFIER
ET ENTRETENIR**
avant chaque hiver
vos installations
de chauffage, eau chaude,
ventilation...



RESPECTEZ
le mode d'emploi
des appareils à combustion
(chauffages d'appoint,
groupes électrogènes,
appareils à gaz...)



AÉREZ
au moins
10 minutes
par jour



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant... et mortel.